

## Développons les logements coopératifs en Ville de Genève

### PROJET DE MOTION

#### Exposé des motifs.

2012 a été déclarée « année internationale des coopératives » de l'ONU. Les coopératives d'habitation sans but lucratif sont des sociétés qui réalisent des logements sociaux de qualité et représentent une tradition suisse de production du logement social. Très développées à Zurich ou Bâle (20 % du parc immobilier), les coopératives sont peu présentes à Genève (5%), alors que la population est très favorable à ce type de logement. La motion veut reconnaître formellement les coopératives comme des partenaires de la Ville de Genève instaurer un réel partenariat entre la Ville de Genève et les coopératives d'habitation afin de destiner 70 % des terrains à bâtir aux coopératives.

#### Considéranrs :

- Que la Ville de Genève doit tout mettre en oeuvre pour lutter contre la pénurie du logement,
- Que la Ville de Genève n'a pas les moyens humains, ni financiers pour développer tous les potentiels à bâtir,
- Que la Ville de Genève prévoit au PFI plus d'investissement que ses ressources humaines et financières ne lui permettent,
- Que dans les partenariats avec les coopératives, les investissements financiers et humains sont à la charge des coopératives,
- Que cette politique de partenariat permettra de préserver les ressources de la Ville pour d'autres investissements essentiels qu'elle ne peut pas déléguer (crèche, musées, théâtre...)
- Que, en plus d'économiser des deniers municipaux, les droits de superficie accordés aux coopératives rapportent des rentes annuelles de superficie non-négligeables et pérenne à la Ville,
- Que les coopératives d'habitations représentent un excellent moyen de développer des logements sociaux et conviviaux,
- Que les coopératives bâtissent des logements sociaux pérennes soumis à la LUP,
- Qu'il existe à Genève, un groupement des coopératives d'habitations genevoises ([www.gchg.ch](http://www.gchg.ch)),
- Que les recommandations de l'Office Fédéral du Logement insistent sur la notion de partenariat entre les communes et les coopératives, à l'instar du discours du Conseiller Fédéral Johan Schneider Ammann prononcé le 21 septembre 2012 à Lucerne dans la cadre de l'année internationale des coopératives.
- Que la population est très demandeuse de ce type d'habitat
- Qu'un tel partenariat permettra d'accélérer le rythme des constructions à Genève,

Le Conseil Municipal demande au CA de :

- Établir un partenariat formel avec le Groupement des coopératives d'habitations genevoises
- Destiner 70% de ses terrains à bâtir aux coopératives d'habitation
- Fixer les conditions cadres des constructions souhaitées : niveaux des loyers, standards énergétiques, qualité architecturale,
- Faire approuver par le CM la procédure d'attribution des terrains aux coopératives, en collaboration avec le Groupement des coopératives d'habitation.
- Faire rapport des résultats obtenus au sein du PFI.